



# La FNIC CGT communique

## Les employeurs du Négoce n'ont aucune décence !

Communiqué de presse

Dans un communiqué aux salariés et aux patients, les trois organisations patronales (Fedepsad, Upsadi et Snadom) du Négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques, s'insurgent contre la baisse tarifaire demandée dans le cadre du PLFSS, et appellent à signer une pétition et à la mobilisation.

**Ce que ne dit pas le communiqué, c'est que depuis le début de la crise, les entreprises ont bénéficié des largesses de la Sécurité sociale, et notamment concernant la prise en charge de l'oxygène, qui a triplé en 2020.**

Alors que ces mêmes entreprises bénéficient des largesses de la Sécurité sociale depuis des années, rappelés que 80 % du chiffre d'affaires des entreprises de la branche est fait sur le dos de la Sécurité sociale et le reste par les mutuelles et enfin le reste à charge des patients et non clients comme certains patrons les appellent.

Ces mêmes employeurs ne peuvent pas dans le même temps s'insurger contre les baisses de remboursements de la Liste des Produits et Prestations (LPP) et ne pas verser ce qui doit être dû à la Sécurité sociale, soit les cotisations sociales. En effet, comme toute entreprise privée, ils bénéficient des exonérations de cotisations sociales, ces mêmes cotisations qui servent à prendre en charge les frais liés à l'état de santé des patients.

La FNIC-CGT a exigé à plusieurs reprises le montant des exonérations de cotisations sociales qui est dorénavant pérenne, ainsi que les résultats qui sont faits sur le dos des assurés. Ce que bien entendu les Chambres patronales ont toujours refusé. Au total, **sur l'ensemble des entreprises en France, c'est plus de 40 milliards d'euros qui ne rentrent pas dans les caisses de solidarité.**

Rappelons que la santé n'est pas un bien marchand, mais un bien commun à l'ensemble de la population. La CGT propose la construction d'un Pôle public de Santé en réponse aux besoins sanitaires et sociaux de la population.

Si réellement le secteur de la santé à domicile n'est pas viable, que les baisses demandées mettent en « péril » les entreprises du secteur, nous demandons la nationalisation du secteur du Négoce et des prestations de

services, aussi bien pour la pérennité de la Sécurité sociale, que pour celle des emplois.

**Après 18 mois d'une crise sanitaire inédite qui n'est pas, à ce jour, arrivée à son terme, les salariés de ce secteur ont été mis en première ligne, en intervenant chez les patients avec des moyens de protection pas toujours à la hauteur du danger que représente le virus de la Covid (manque de masques, de gants, etc.) Ce contexte a mis à rude épreuve les salariés ne facilitant pas et dégradant au quotidien l'exercice de leurs missions, leurs conditions de travail et de santé.**

Les plus à plaindre ne sont certainement pas les employeurs !

Pendant que les employeurs crient haut et fort pour sauvegarder leurs marges, les salariés eux payent la **gestion capitaliste d'un secteur de la santé. Depuis 2018, aucune augmentation des salaires, 7 coefficients de la grille de branche se retrouvant même sous le SMIC.**

**La FNIC-CGT s'oppose à cette casse programmée de notre modèle de santé solidaire, unique au monde, une Sécurité sociale mise en place par la Résistance, les Communistes et la CGT.**

Pour la FNIC-CGT, le PLFSS 2022, ne va pas assez loin, il faut prendre toute la mesure de cette crise et donner des moyens à notre Sécurité sociale à la hauteur de ses enjeux.

La FNIC-CGT revendique des moyens supplémentaires pour l'Hôpital public, les établissements et professionnels de santé, les services de santé au travail, les personnels. Cela passe aussi par la nationalisation de tous les acteurs qui profitent de la Sécurité sociale et de la levée des brevets des vaccins.

**Nous appelons les salariés à se mobiliser le 5 octobre, pour la défense de la Sécurité sociale, les salaires et l'emploi et à dénoncer cette mascarade, qui n'a pour effet que de piller les ressources de notre Sécurité sociale.**

Contacts presse : christophe.janot@fnic-cgt.fr  
Contact Fédération : contact@fnic-cgt.fr  
CJ/CT Chrono 2021 - 0494

Montreuil, le 4 octobre 2021